|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 10 juin 2024 |
| Réf.: | **Circulaire TSB 207****CE16/SC** | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union;– Membres du Secteur de l'UIT-T;– Associés participant aux travaux de la Commission d'études 16 de l'UIT-T;– Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Tél.: | +41 22 730 6805 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg16@itu.int | **Copie:**– Au Président et aux Vice-Présidents de la Commissions d'études 16 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T F.748.39 (anciennement F.AICP-FRRC), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 16 de l'UIT-T (prévue à Genève du 13 au 24 janvier 2025)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 16 de l'UIT-T (Multimédia) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation mentionné ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 13 au 24 janvier 2025. L'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 16 de l'UIT-T et tous les renseignements utiles concernant cette réunion seront disponibles dans la lettre collective de la Commission d'études 16 correspondante, qui sera publiée prochainement.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 – Aucune justification UIT-T A.5 n'est nécessaire actuellement pour ce projet de Recommandation.

3 La présente Lettre circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **2 janvier 2025** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, pour approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation du texte déterminé du projet de Recommandation UIT‑T F.748.39 (anciennement F.AICP-FRRC)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.748.39 (anciennement F.AICP-FRRC) [[SG16‑R27](https://www.itu.int/md/T22-SG16-R-0027/fr)]

Exigences fonctionnelles et architecture de référence de la plate-forme en nuage reposant sur l'intelligence artificielle pour l'exploitation et la maintenance des réseaux électriques intelligents

Résumé

À l'aide d'applications multimédias reposant sur l'IA, une entreprise exploitant un réseau électrique peut, de manière automatique et précise, évaluer l'état d'un équipement ou détecter s'il subit une défaillance, ce qui est essentiel pour réduire les dépenses d'équipement et d'exploitation. Cette Recommandation définit les exigences fonctionnelles et l'architecture de référence d'une plate‑forme en nuage reposant sur l'intelligence artificielle pour l'exploitation et la maintenance des réseaux électriques intelligents (AICP-SGO&M), et s'applique à la conception de l'architecture de ce type de plate-forme, ainsi qu'à son déploiement et à sa gestion.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 207:
Consultation sur le texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T F.748.39 (anciennement F.AICP-FRRC)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**: | +41-22-730-5853 | **Télécopie**: |  |
| **Courriel**: | tsbdir@itu.int  | **Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 207, je vous indique par la présente le point de vue de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.748.39(anciennement F.AICP-FRRC)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]